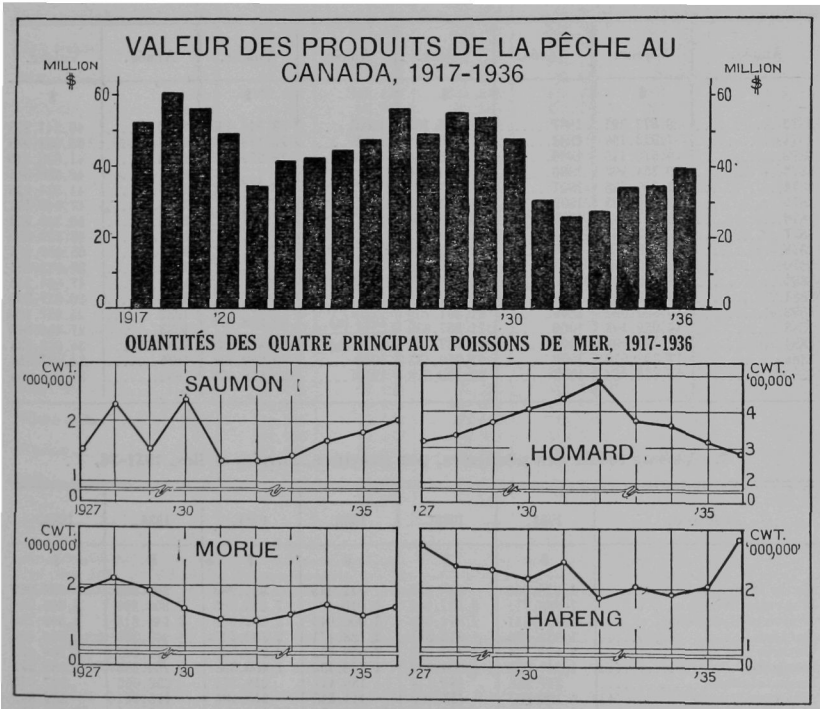


juridiction sur les pêcheries. En vertu de cette entente les statistiques de la prise et des produits vendus frais ou préparés au pays sont colligées par les représentants régionaux des divisions des pêcheries, révisées par le ministère des Pêcheries et compilées par le Bureau Fédéral de la Statistique. Dans le cas du poisson conservé, des questionnaires semblables à tous ceux employés par le Recensement des Industries sont envoyés par le Bureau aux conserveries, saurisséries, etc. Les représentants des ministères donnent leur concours pour assurer que les réponses sont exactes et viennent rapidement.

#### Section 4.—Industrie moderne.\*

L'industrie poissonnière a commencé de prendre de l'importance au point de vue commercial au cours de la dernière moitié du dix-neuvième siècle. En 1844 la valeur estimative de la prise n'était que de \$125,000. Elle doubla au cours des dix années qui suivirent pour dépasser le million de dollars vers 1860. Dix ans plus tard elle touchait \$6,000,000, chiffre qui était encore plus que doublé vers 1878. En 1900 elle atteignit le total de \$21,000,000 et son expansion se maintint presque sans interruption jusqu'en 1918 pour alors toucher le chiffre record de \$60,000,000. Depuis lors il y a eu des diminutions, plutôt attribuables aux prix moins élevés qu'à une prise moins abondante. En 1936 la valeur s'établit à \$39,165,055, augmentation de 13.7 p.c. sur 1935.



\* Révisé par Mlle F. A. Brown, chef de la branche des Pêcheries, des Fourrures et des Produits laitiers, Bureau Fédéral de la Statistique. Cette branche publie un rapport statistique annuel sur les pêcheries au Canada, ainsi que des aperçus préliminaires sur la prise, la vente et la préparation, par province. Ces rapports peuvent être obtenus sur demande au Statisticien du Dominion.